



Service juridique

Le 27 avril 2022

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Règlement numéro 754

**Décrétant une dépense et un emprunt de 262 858 \$ pour le remplacement
d'une conduite d'aqueduc sous-fluviale et autres travaux connexes dans le secteur
du lac La Sapinière**

Je, Carl Lebel, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité du Village de Val-David déclare avoir tenu une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) pour le règlement en objet le 26 avril 2022, de 9h à 19h, à la mairie et certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 754 est de **3 064** ;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **317** ;
- que le nombre de signatures apposées est de **5**.

Je déclare que le règlement numéro 754 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint